



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 DE TRANSFERT AU
MARCHÉ DE FOURNITURE DE BOISSONS NON
ALCOOLISÉES POUR LES SERVICES DE LA
VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ OHANA**

**DÉCISION N° DM-21-191
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020, donnant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, adjointe au Maire ;

VU la décision n°DM-20-050 en date du 31 janvier 2020 de signer le marché de fourniture de boissons non alcoolisées pour les services de la Ville de Vincennes (notifié le 18 février 2020) ;

CONSIDÉRANT l'acte en date du 30 novembre 2020 publié au journal hebdomadaire d'annonces légales et d'information juridique du 6 novembre 2020 par lequel la société SOVINDIS a transféré l'intégralité de l'activité pour la vente de toutes denrées alimentaires, de tous articles de consommation courante et généralement de tous produits distribués dans ces sortes de magasins ;

CONSIDÉRANT que la société OHANA présente toutes les garanties pour exécuter les prestations dans les mêmes conditions que le titulaire initial ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société OHANA, sise 45 rue DeFrance – 94300 VINCENNES, immatriculée au RCS CRETEIL sous le numéro 890 868 193 et représentée par Monsieur Kenji HAGIWARA Président, l'avenant n°1 au marché de fourniture de boissons non alcoolisées pour les services de la Ville de Vincennes.

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE